

Question écrite n° 2686**Demande de listing des mandats confiés à des externes**

Mandats confiés à des chefs de service ou à des cadres retraités. Le Ministre répondait que c'était une manière de mobiliser les compétences des aînés. Certes, c'est effectivement une manière de voir, mais là, je viens sur le fait qu'il y a une ordonnance sur la délégation de compétences financières du Gouvernement (611.12). De ce fait, le Parlement est dessaisi de ces droits sur de nombreux projets, par exemple la création de fondation de société immobilière comme le Campus et aussi des mandats externes qui échappent à la sagacité du Parlement.

Le Gouvernement peut-il faire :

1. un listing des mandats 2013 et 2014 confiés soit à des anciens chefs de services, soit à des organismes externes à l'Etat.
2. La liste des fondations existantes (avec années de fondations, montants, coûts annuels)
3. La liste des Stés créées
4. La liste des Stés en partenariat (privé-public) avec les montants annuels.

Delémont, le 28 octobre 2014

Au nom du : PLR Les Libéraux radicaux Jura

L'auteur : Marcelle Luchinger

